AR Prefecture
043-214300014-20240627-DEL2024_046-DE
Reçu le 04/07/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

DCM N° 2024/046

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE, CASSOUX Damien.
Absents excusés représentés :
Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Daniel DI LITTA a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND, Stéphanie GRANOUILLET a donné pouvoir à Carole GIGANT, David SUC a donné pouvoir à Sébastien VINCENT, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Maëlle JOLY, Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Alain LUTZ, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR.
Absents excusés non représentés : Jean-Pierre FILIOL.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	15
Nombre de procurations :	7
Nombre d'absents :	1

Objet : Le Cros – Extension du CLSH – Demandes de subvention

Vu la commission travaux du 24/06/2024 approuvant cette opération.
Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention présente au Conseil Municipal l'opération d'extension du CLSH.
Afin de permettre un accueil des enfants âgés de 3 à 5 ans, une construction annexe, comprenant une salle d'activité et un bureau, est envisagée sur le site du Cros.
Dans l'attente de cette réalisation, deux pièces ont été dédiées au second étage de la Filature pour permettre l'accueil de ces enfants les mercredis.

Les travaux envisagés sont estimés à : 214 714 €

Dépenses prévisionnelles	Montant HT
Travaux prévisionnels	214 714.00
TOTAL DEPENSES HT	**214 714.00**

RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
Subventions	CAF	128 828.40	60%
Autofinancement	de la commune	85 885.60	40%
TOTAL	**RECETTES**	**214 714.00**	100%

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture
043-214301624-20240627-DEL2024_046-DE
Reçu le 04/07/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet tel que présenté,
- Adopte le plan de financement prévisionnel détaillé,
- Sollicite les demandes de subvention,
- Dit que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget général 2024 en section d'investissement,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE BEAUZAC (Haute-Loire)

Patricia GOUDARD

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.